DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

72066 Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à 1 A. S. C. B.

DATE DE CONVOCATION

30 avril 1972

DATE D'AFFICHAGE

30 avril 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 22

SOIJS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT ARRIVÉE LE 23. MAI 19-2 DELIGERATION EXÉCUTOIRE (Art. 46 du C. MI)

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze

le cinq mai

1 00 - 1 2C heures 45

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M onsi eur de LIPKOWSKI

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL, BUCHET, BUJARD, DUFCUR, BARDE, NAULIN, DCIREAU, LACHAUD, DOMECQ, LARGETEAU, DELAIR, BOUCHET, BERLAND, BROTREAU, PAPEAU, TAP, BCUTET, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusés : MM. COLLE, RIVIERE

Absents: MM.

MONTRON, BARRIERE

M DELAIR

a été élu Secrétaire.

Les Commissions Jeunesse & Sports du 17 avril 1972 et des Finances du 2 mai 1972 ont proposé l'attribution, à titre exceptionnel, d'une subvention de 250 F à l'Association Sportive de la Côte de Beauté dont le siège social est 9, avenue des Futaies à ROYAN, pour permettre à ce Club d'organiser, durant la saison 1972, des tournois de volley-ball féminin sur les différentes plages de la Commune et des Communes avoisinantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

 $\mbox{\ensuremath{\mbox{Vu}}}$ les propositions des Commissions Jeunesse et Sports et des Finances ,

DECIDE

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 250 F, à
 l'Association Sportive de la Côte de Beauté (Volley-ball), 9, avenue des Futaies à ROYAN C.C.P. BORDEAUX 2094-27 pour les tournois féminins de plage durant la saison.
- d'imputer la dépense sur les crédits réservés au Chap. 945-657 Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits . Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .



Pour extrait conforme Pour le Maire Le Premier Adjoint,

Guy TETARD